

Conseil communal de Vufflens-la-Ville

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n°7/2022

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

La Commission des Finances, composée de :

- Madame **Armelle Saunier**
- Monsieur **Pierre-André Vullioud**
- Monsieur **Julien Humair**
- Monsieur **Joseph Vanderweckene**
- Monsieur **Ludovic Jaugey**, président

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n°7/2022 portant sur le budget de fonctionnement 2023.

Le 21 novembre 2022, la Commission a rencontré la municipalité au complet ainsi que la boursière Madame Dominique NIJENHUIS.

Le contenu du préavis 7/2022 a été présenté et explicité de manière très détaillée ce qui a été apprécié par la Commission. Merci à tous les répondants.

Hypothèses budgétaires

Le nombre d'habitants retenu pour la construction du budget s'élève à 1'360 habitants soit le même nombre que pour le budget 2022.

La construction du budget est prudente, les comptes devant être inférieurs au budget.

Evolution des principaux postes du budget

1. Revenus

A la date de la rencontre de la municipalité, les entrées fiscales 2022 étaient équivalentes à celles de 2021. En outre, les tendances sur les entrées d'impôts sont positives : les entreprises présentes sur les zones industrielles de Vufflens-la-Ville

sont en bonne santé financière, ce qui permet d'envisager de bonnes rentrées d'impôts sur les bénéfices pour le budget 2023. Le maintien du taux d'imposition pour 2023 confirme cette tendance positive.

2. Charges

Le budget 2023 reprend les éléments de dépenses de 2022 auxquels s'ajoutent certaines dépenses contraintes (hausse du coût des énergies), des besoins d'entretien des bâtiments de la commune (réfection de l'église, salle de sport, seringue et fontaines), une croissance des frais de personnel communal (engagement d'un demi poste pour la gestion administrative de la commune) et un renfort des dépenses de sécurité du village (contrat avec une société de surveillance).

A noter que les services proposés par la cantine Pic et Croc sont en croissance. Mais ces prestations sont couvertes par les participations des parents et la participation de l'AsiVenoge. Le coût net est donc stable et n'a pas d'impact sur le budget.

D'autres dépenses liées aux engagements intercommunaux sont en croissance : réseau AJERCO (garderies et UAPE ; revalorisations salariales en 2023) et confirmation de la hausse des coûts de l'enseignement primaire (coût par élève en hausse par rapport à 2021, année Covid).

L'impact de la péréquation et de la prévoyance sociale cantonale sur la santé des finances communales a été évalué par la commission des finances. Les calculs ont été effectués sur la base des impôts prévus en 2023. L'impact de la péréquation en 2023 (net de chf 1'281'400) est en hausse de chf 233'000 par rapport au budget 2022 (net de chf 1'048'400).

L'impact de la facture sociale en 2023 (net de chf 1'437'700) est en hausse de chf 234'900 par rapport au budget 2022 (net de chf 1'202'800)

Il en ressort que les charges hors péréquation et facture sociale augmentent de près de CHF402'000.

Toutes les remarques et questions concernant les charges par rubrique sont explicitées en annexe au présent rapport.

3. et 4. Autofinancement et résultat

La marge brute d'autofinancement s'élève à CHF 429'000.- et couvre les amortissements et les mouvements des fonds et des comptes affectés ce qui conduit à un excédent de revenus de CHF 13'200.-.

5. Investissements

La municipalité a présenté dans son budget 2023 une mise à jour de son plan d'investissement courant jusqu'en 2027. Les projets des 2 ZUP (En Bovon et Marteley) ont été budgétés conformément aux dernières discussions avec le conseil communal. Le surcoût d'investissement par rapport au budget de 2022 est de 1,3MCHF. Vu la situation saine des finances communales, on ne peut que se réjouir de la volonté d'investissement exprimée.

Conclusions :

La commission constate que l'ensemble des postes budgétés sont prudents et que le budget reflète les enjeux et risques conjoncturels (hausse des coûts énergétiques, besoins d'entretien de la commune).

Toutefois la commission des finances au regard de la fenêtre d'opportunité actuelle (taux d'intérêt encore bas et situation financière très saine de la commune) incite la municipalité à investir davantage pour l'avenir. L'année 2023 sera donc déterminante pour finaliser la vision sur les aménagements des ZUP et les besoins de transition énergétique (par exemple pose de panneaux photovoltaïques et isolation des bâtiments).

Le moment paraît propice pour une étude d'envergure tant énergétique que des réalisations futures à envisager pour les ZUP en concordance avec la vision à long terme

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité, confirme que le préavis 7/2022 peut être accepté par le Conseil communal tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 11 décembre 2022

Armelle Saunier

Pierre-André Vullioud

Julien Humair

Joseph Vanderweckene

Ludovic Jaugey

ANNEXE

Récapitulatif des questions par rubrique de la commission des finances à la Municipalité.

1. Administration générale

Rubrique : 101.300 Indemnités et jetons de présence :

Question : Quel impact si augmentation du nombre de conseil en 2023 ?

Réponse : impact négligeable

Rubrique : 110.3011 Traitement du personnel permanent

En 2022, la commune s'est dotée d'un employé de Voirie. En 2023, la municipalité envisage le recrutement d'un 50% pour la gestion administrative.

Nb	2019	2020	2021	B2022	B2023	Evolution B2023/ R2021
Permanents	344	363	373	422	470	97 (+26%)
Auxiliaires	103	110	121	121	164	43 (+35%)

Rubrique : 110.317 : réceptions et manifestations

La municipalité confirme le retour à une année complète en terme de manifestations. Un budget de 5KCHF pour la participation à l'étape du Tour de Romandie a été inscrit.

Rubrique : 110.3151 Entretien maintenance

L'audit informatique réalisé en 2022 n'aura pas d'impact sur les comptes 2023.

3. Finance

Rubrique 210.4414 Impôt sur les gains immobiliers

Ce montant de 75KCHF a été calculé sur une moyenne des dernières années.

Rubriques 220.353 ; 220.452 et 220.4521 : Péréquation

Le montant de péréquation est identique aux comptes de 2021

	2021	B2022	B2023
Péréquation nette	1'241	1'048	1'281

3. Domaines et Bâtiments

Rubrique 351.4271 : Locations collèges

L'augmentation s'explique par la refacturation de l'amortissement de la réfection du préau.

Rubrique 359.3903 Imputation int Service financier amortissement par enseignement sal. Sports

Voici la décomposition du compte

Part AsiVenoge amortissement piste Tartan	CHF10'000
Part AsiVenoge amortissement salle de sport	CHF55'600
Part AsiVenoge intérêts	CHF3'500
Total Budget	CHF69'100

Pour information le budget 2022 ne tenait pas compte de l'ensemble des postes (manque amortissement salle de sport)

4. Travaux

Rubrique 460.318 : Honoraires

Les frais concernent les coûts notariaux de la création de 30 servitudes

5. Instruction publique et cultes

Rubrique 510 Cantine scolaire Pic&Croc

L'augmentation des charges correspond à la croissance des créneaux ouverts liée à la croissance du nombre d'enfants accueillis. La croissance des revenus (participation des parents et subvention AsiVenoge) permet d'assurer la stabilité financière de ce poste au budget.

6. Police

Rubrique 610.318 Honoraires

La municipalité prévoit de contracter avec une société de surveillance. Ce contrat permettra d'effectuer des rondes de nuit et pourra émettre des amendes d'ordre.

7. Sécurité Sociale

Rubrique 710.4655 Participation communale, social

Le revenu de Chf96'900 correspond à la reprise de fonds qui serait créé en 2022.

Ce fonds permettra d'offrir une aide aux ménages de la commune sur un montant équivalent à la facturation déchets.

La création de ce fonds dépendra de l'approbation du conseil communal (Cf Rapport de la commission chargée d'étudier la proposition de création d'un fonds spécial d'entraide destiné aux citoyens de Vufflens-la ville)

Rubriques 720.351 ; 720.3513 ; 720.4511 : Facture sociale

Le montant de facture sociale est en faible augmentation par rapport aux comptes de 2021 (+5%)

	2021	B2022	B2023
Facture sociale nette	1'364	1'202	1'438